



## Gouvernance coutumière, accès aux ressources végétales et genre dans les communautés Mbala (Kwilu, RD Congo)

[Customary Governance, Access to Plant Resources, and Gender in Mbala Communities (Kwilu, Democratic Republic of the Congo)]

Immaculée Mundabi-Fal<sup>1</sup>, Dieudonné Mungunza<sup>2</sup>, Arsène Bokulu<sup>1</sup>, Bonaventure Masens<sup>1</sup>, Félicien Lukoki<sup>1</sup> & Pisco Menga<sup>1\*</sup>

<sup>1</sup>Laboratoire de Biodiversité Végétale, Ecologie et Ethnobotanique, Mention Sciences de la vie, Faculté des Sciences et Technologie, Université de Kinshasa, B.P 120.

<sup>2</sup>Département de Sciences exactes, Section de Biologie, Institut Pédagogique de Masi-Manimba.

### Résumé

Les systèmes coutumiers jouent un rôle central dans la gouvernance des terres et des ressources végétales en Afrique subsaharienne, mais leurs implications en matière d'équité d'accès et de durabilité demeurent insuffisamment documentées. Cette étude analyse l'organisation coutumière et les modalités d'accès aux ressources végétales au sein des communautés Mbala du territoire de Masi-Manimba (Kwilu, République démocratique du Congo), avec un accent particulier sur les dynamiques de genre. Les données ont été recueillies auprès de 362 enquêtés à l'aide de questionnaires semi-structurés, d'entretiens semi-directifs et d'observations de terrain. L'échantillon a été déterminé selon la méthode de Slovin (marge d'erreur de 5 %). Les analyses ont été réalisées sous R version 4.6.0 à l'aide de statistiques descriptives et de tests d'association ( $\chi^2$  de Pearson et test exact de Fisher). Les résultats montrent que le système foncier est majoritairement matrilinéaire (76,24 %), mais que les femmes bénéficient rarement de droits fonciers directs (9,39 %), les principaux héritiers étant les neveux issus de la lignée maternelle (58,01 %). Malgré leur forte implication dans les activités agricoles (80,43 %), leur participation aux décisions foncières demeure limitée. Une association significative et de force modérée est observée entre le genre et le droit d'usage foncier ( $\chi^2 = 31,69$  ; ddl = 3 ;  $p < 0,001$  ; V de Cramer = 0,296), les femmes étant davantage associées aux héritages directs, tandis que les hommes privilégient la transmission aux neveux de la lignée maternelle. Les résultats révèlent également un décalage entre les normes coutumières et les pratiques réelles d'accès, marqué par l'importance des mécanismes de négociation familiale (32,60 %) et des accès informels (13,26 %). Les ressources végétales sont principalement utilisées à des fins alimentaires (32,91 %), énergétiques (26,58 %) et médicinales (24,05 %), tandis que les principales contraintes d'accès sont liées aux restrictions coutumières (33,70 %), à la pression foncière (20,65 %) et aux inégalités de genre (18,48 %). Ces résultats mettent en évidence un paradoxe entre transmission matrilinéaire et contrôle masculin des ressources, révélant que l'accès effectif aux ressources végétales demeure largement déterminé par les rapports sociaux et les mécanismes coutumiers de pouvoir. Ils soulignent la nécessité de renforcer la participation des femmes aux instances locales de gouvernance et de développer des mécanismes de gestion plus inclusifs, conciliant équité sociale, sécurité des moyens d'existence et durabilité des ressources naturelles.

**Mots-clés** : Gouvernance coutumière ; accès aux ressources ; genre ; matrilinéarité ; produits forestiers non ligneux ; Masi-Manimba ; République démocratique du Congo.

### Abstract

Customary systems play a central role in the governance of land and plant resources in sub-Saharan Africa, yet their implications for equity of access and sustainability remain insufficiently documented. This study examines customary institutions and access mechanisms to plant resources within Mbala communities in the Masi-Manimba Territory (Kwilu Province, Democratic Republic of the Congo), with particular emphasis on gender dynamics. Data were collected from 362 respondents using semi-structured questionnaires, semi-structured interviews, and field observations. The sample size was determined using the Slovin method with a 5% margin of error. Data analyses were conducted using R software version 4.6.0 and combined descriptive statistics with association tests, including Pearson's chi-square ( $\chi^2$ ) test and Fisher's exact test. The results indicate that the land tenure system is predominantly matrilineal (76.24%), although women rarely benefit from direct land rights (9.39%), with maternal nephews constituting the main beneficiaries of inheritance (58.01%). Despite their strong involvement in agricultural activities (80.43%), women remain underrepresented in land-related decision-making processes. A significant association of moderate strength was observed between gender and types of land-use rights ( $\chi^2 = 31.69$ ;  $df = 3$ ;  $p < 0.001$ ; Cramer's  $V = 0.296$ ), with women being more frequently associated with conditional, temporary, or absent land-use rights, whereas men were predominantly associated with permanent rights. The findings also reveal a discrepancy between customary norms and actual access practices, reflected in the importance of family-based negotiations (32.60%) and informal access arrangements (13.26%). Plant resources are primarily used for food (32.91%), energy (26.58%), and medicinal purposes (24.05%), while the main constraints to access are related to customary restrictions (33.70%), land pressure (20.65%), and gender inequalities (18.48%). These findings highlight a paradox between matrilineal inheritance and male control over resources, demonstrating that effective access to plant resources remains largely shaped by social relations and customary power structures. They underscore the need to strengthen women's participation in local governance institutions and to promote more inclusive management mechanisms that reconcile social equity, livelihood security, and the sustainable use of natural resources.

**Keywords**: Customary governance; resource access; gender; matrilineality; non-timber forest products; Masi-Manimba; Democratic Republic of the Congo.

\*Auteur correspondant: Pisco Menga, ([mengapisco@yahoo.fr](mailto:mengapisco@yahoo.fr)). Tél. : (+243) 823 224 153

 <https://orcid.org/0009-0000-5565-566X>; Reçu le 13/07/2026; Révisé le 03/08/2026 ; Accepté le 24/08/2026

DOI: <https://doi.org/10.59228/rcst.026.v5.i3.334>

Copyright: ©2026 Mundabi-Fal et al. This is an open-access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License (CC-BY-NC-SA 4.0), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

## 1. Introduction

Les ressources végétales constituent un élément fondamental des systèmes socio-écologiques tropicaux, notamment en Afrique subsaharienne où elles contribuent à la sécurité alimentaire, à l'approvisionnement énergétique, aux revenus des ménages et aux soins de santé primaires (Shackleton et al., 2022). Les produits forestiers non ligneux (PFNL) jouent notamment un rôle essentiel dans les stratégies locales de subsistance et dans la résilience des populations rurales face aux contraintes économiques et environnementales (IPBES, 2022 ; FAO, 2023).

En Afrique centrale, l'accès aux terres et aux ressources naturelles demeure largement encadré par les institutions coutumières. Ces systèmes reposent sur des règles locales et des mécanismes de régulation qui déterminent les droits d'accès, d'usage et de contrôle des ressources (Cotula, 2007 ; Alden Wily, 2021). Néanmoins, la détention formelle de droits fonciers ne garantit pas toujours un accès effectif aux ressources. Selon Ribot & Peluso (2003), cet accès dépend également des relations sociales, des rapports de pouvoir et des arrangements institutionnels qui conditionnent la capacité des acteurs à tirer profit des ressources naturelles. Cette distinction entre droits formels et accès effectif est particulièrement importante pour les femmes, dont la sécurité foncière dépend souvent de facteurs sociaux et institutionnels au-delà de la seule reconnaissance juridique des droits fonciers (Doss & Meinzen-Dick, 2020).

En République démocratique du Congo (RDC), les PFNL occupent une place importante dans les moyens de subsistance des populations rurales, contribuant à l'alimentation, à la génération de revenus et à la pharmacopée traditionnelle (Ingram et al., 2023). Cette forte dépendance aux ressources végétales s'inscrit dans un contexte où l'accès aux terres et aux ressources naturelles demeure largement encadré par les institutions coutumières. Malgré l'existence d'un cadre juridique national, les autorités traditionnelles continuent de jouer un rôle déterminant dans l'attribution et la gestion des droits fonciers, particulièrement dans les zones rurales (Alden Wily, 2021 ; Schwaiger et al., 2024). Dans ce contexte, les femmes demeurent souvent confrontées à des difficultés d'accès aux terres et aux ressources naturelles, alors même qu'elles représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole (Balasha et al., 2024 ; FAO, 2023). Plusieurs études menées à l'échelle africaine montrent que les femmes disposent

généralement de droits fonciers plus limités que les hommes, tant en matière de propriété que de contrôle effectif des terres (Doss et al., 2015).

La théorie de l'accès développée par Ribot & Peluso (2003) constitue un cadre pertinent pour analyser ces situations. Selon cette approche, l'accès correspond à la capacité effective de tirer profit des ressources, indépendamment de la détention légale de droits de propriété. Elle met ainsi en évidence l'importance des facteurs sociaux, économiques et institutionnels dans la distribution réelle des opportunités d'accès aux ressources naturelles.

Parallèlement, les travaux sur la gouvernance des ressources communes ont montré que les institutions locales peuvent constituer des mécanismes efficaces de gestion durable lorsque les règles sont clairement définies et socialement légitimées (Ostrom, 1990). Toutefois, ces systèmes ne sont pas socialement neutres. De nombreuses études en écologie politique et en études de genre montrent que l'accès aux ressources demeure souvent marqué par des inégalités structurelles, notamment au détriment des femmes (Doss et al., 2015 ; Elias et al., 2021 ; Agarwal, 2018). Ces inégalités se traduisent fréquemment par un décalage entre la participation aux activités productives et le pouvoir décisionnel relatif à la gestion des ressources (Meinzen-Dick et al., 2014 ; FAO, 2023).

Dans plusieurs sociétés matrilineaires d'Afrique centrale, la transmission foncière par la lignée maternelle est souvent considérée comme un mécanisme susceptible de favoriser l'accès des femmes aux ressources. Pourtant, des travaux récents montrent que ces systèmes peuvent coexister avec des formes persistantes de contrôle masculin exercées par les chefs coutumiers, les chefs de lignage ou les oncles maternels (Doss & Meinzen-Dick, 2020 ; Doss & Mika, 2025 ; Elias et al., 2021 ; Schwaiger et al., 2024). Ainsi, la matrilinearité n'implique pas nécessairement une répartition équitable des droits fonciers. Ce paradoxe entre transmission matrilineaire et contrôle masculin demeure encore insuffisamment documenté dans plusieurs contextes ruraux africains.

Au sein des communautés Mbala de la province du Kwilu, les interactions entre gouvernance coutumière, accès aux ressources végétales et rapports de genre restent peu documentées dans la littérature scientifique. Les travaux existants en Afrique centrale abordent généralement les questions foncières, les droits d'accès ou les usages des ressources végétales de manière sectorielle (Elias et al., 2021 ; Schwaiger et al., 2024). Les analyses intégrant conjointement les

dimensions institutionnelles, sociales et écologiques de l'accès aux ressources dans un contexte matrilineaire demeurent rares, en particulier en République démocratique du Congo. Cette lacune limite la compréhension des mécanismes qui structurent l'accès aux ressources végétales ainsi que de leurs implications pour la durabilité des systèmes socio-écologiques locaux.

Dans ce contexte, la présente étude vise à analyser les mécanismes coutumiers qui régissent l'accès aux terres et aux ressources végétales dans les communautés Mbala du territoire de Masi-Manimba, en examinant particulièrement l'influence des rapports de genre sur les droits d'accès, les usages des ressources et les processus décisionnels. Plus spécifiquement, elle cherche à : (i) identifier les acteurs, les règles et les mécanismes de gouvernance encadrant l'accès aux terres et aux ressources végétales ; (ii) analyser les modalités d'accès aux terres selon le genre ; (iii) caractériser les principaux usages des ressources végétales ; et (iv) évaluer les contraintes et les inégalités associées à leur accès et à leur gestion.

L'hypothèse principale est que, malgré l'existence d'un système foncier matrilineaire, l'accès aux ressources végétales dans les communautés Mbala demeure largement structuré par des rapports de pouvoir favorables aux hommes, conduisant à une dissociation entre la participation productive des femmes et leur contrôle effectif des ressources.

En mobilisant conjointement la théorie de l'accès (Ribot & Peluso, 2003) et les principes de gouvernance des ressources communes (Ostrom, 1990), cette recherche propose une analyse intégrée des dimensions institutionnelles, sociales et écologiques de l'accès aux ressources végétales dans un contexte matrilineaire encore peu documenté en RDC. Elle contribue ainsi à enrichir les connaissances sur les interactions entre gouvernance coutumière, genre et gestion des ressources naturelles, tout en fournissant des éléments susceptibles d'éclairer l'élaboration de stratégies de gestion plus inclusives, équitables et durables des ressources naturelles en Afrique centrale.

## 2. Matériel et méthodes

### 2.1. Zone d'étude

L'étude a été menée dans les communautés Mbala du territoire de Masi-Manimba, dans la province du Kwilu, située au sud-ouest de la République démocratique du Congo, entre 4°20' et 5°45' de latitude

Sud et 17°15' et 18°50' de longitude Est (CAID, 2023). La région appartient à la zone de transition forêt-savane d'Afrique centrale et présente un climat tropical de type Aw selon la classification de Köppen, avec une température moyenne annuelle d'environ 25 °C et une pluviométrie annuelle moyenne variant entre 1 400 et 1 600 mm. La végétation est constituée d'une mosaïque de forêts claires, de jachères agricoles et de savanes arborées dominées par des espèces des genres *Hyparrhenia*, *Imperata* et *Andropogon*.

Les enquêtes ont été réalisées dans huit villages (Bandi-Kikobo, Katika 2, Kimbembo 1, Kimwanza, Kingundu, Matamapita, Mikambu 1 et Yama) situés dans un rayon d'environ 5 km autour du centre de Masi-Manimba (figure 1). Les villages ont été sélectionnés en fonction de leur accessibilité, de leur proximité géographique et de la disponibilité des données démographiques locales. Les communautés étudiées sont organisées selon un système coutumier à dominante matrilineaire et dépendent fortement des ressources végétales pour l'agriculture, la collecte des produits forestiers non ligneux et la médecine traditionnelle.

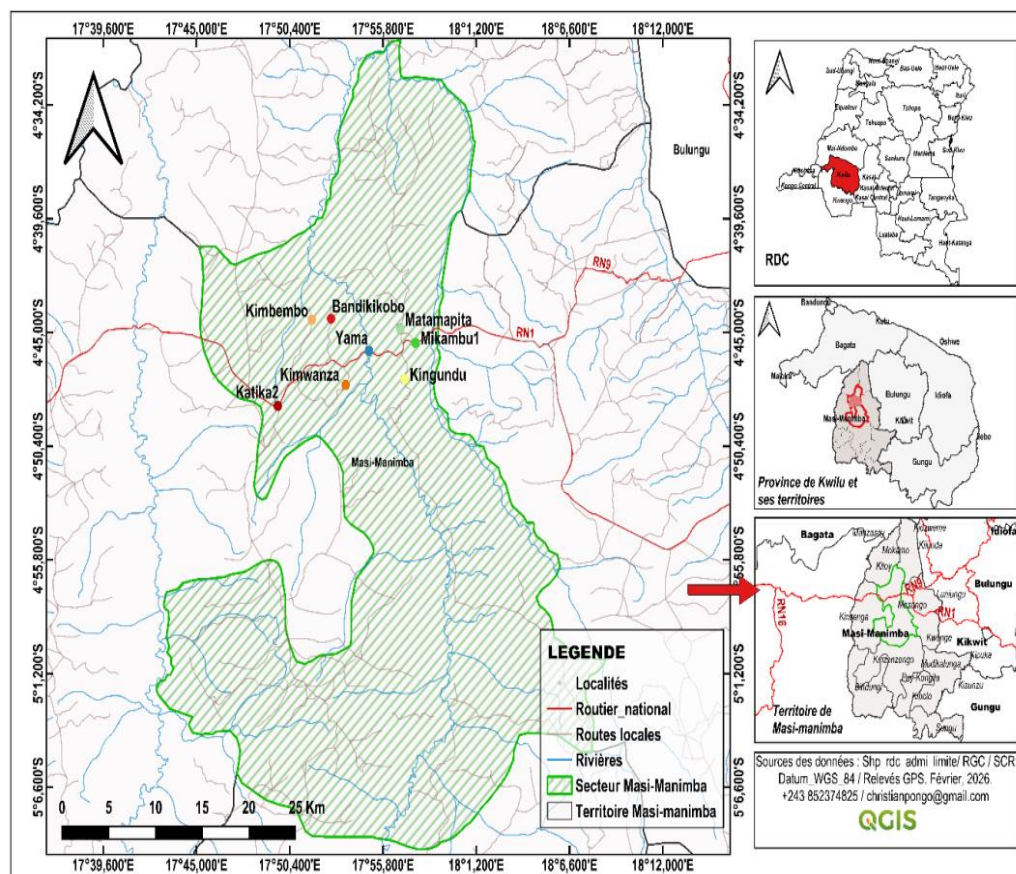


Figure 1. Localisation des villages étudiés dans le territoire de Masi-Manimba, province du Kwilu, RDC

## 2.2. Type d'étude et approche méthodologique

L'étude repose sur une approche mixte combinant méthodes quantitatives et qualitatives, afin de saisir à la fois les dimensions mesurables et les logiques sociales de l'accès aux ressources. Cette approche est particulièrement adaptée aux recherches sur la gouvernance des ressources naturelles, qui nécessitent l'intégration de données empiriques et de perceptions locales (Creswell & Clark, 2017 cité Dpar Lorenz et al., 2026).

Une enquête transversale a été réalisée, permettant de collecter des données à un moment donné sur les modalités d'accès aux terres et aux ressources végétales, les règles coutumières et les usages associés.

## 2.3. Échantillonnage et population étudiée

L'étude a été réalisée dans huit villages du territoire de Masi-Manimba, dont la population totale était estimée à 10 852 habitants selon les données du recensement local de 2025. La taille théorique de l'échantillon a été déterminée à l'aide de la formule de Slovin (Majdina et al., 2024)

$$n = \frac{N}{1 + Ne^2}$$

Où n représente la taille de l'échantillon, N la population totale et e la marge d'erreur fixée à 5 %.

L'application de cette formule a conduit à un effectif théorique de 384 personnes. Toutefois, en raison de certaines contraintes rencontrées sur le terrain (indisponibilité de certains ménages, refus de participation et mobilité temporaire de certains habitants), l'effectif final retenu a été de 362 enquêtés, répartis entre 178 hommes (49,17 %) et 184 femmes (50,83 %).

La répartition de l'échantillon entre les villages a été effectuée de manière proportionnelle à leur poids démographique (tableau I). Dans chaque village, les participants ont été sélectionnés de façon raisonnée afin d'assurer la représentation des principaux groupes sociaux impliqués dans la gestion, l'accès ou l'utilisation des terres et des ressources végétales.

Ont été retenues les personnes âgées d'au moins 18 ans, résidant de manière permanente dans le village et ayant accepté de participer librement à l'enquête. Les personnes absentes durant la période de collecte des



données ou ne souhaitant pas participer à l'étude ont été exclues.

Les enquêtés comprenaient notamment des chefs coutumiers, des chefs de lignage, des femmes, des jeunes adultes et d'autres membres de la communauté. Cette diversité visait à prendre en compte les différents points de vue associés aux mécanismes de gouvernance, d'accès et d'usage des ressources naturelles au sein des communautés étudiées (Etikan et al., 2016).

**Tableau I.** Répartition proportionnelle de l'échantillon entre les villages étudiés selon la formule de Slovin

| Villages     | Populations   | % du total  | Echantillons |
|--------------|---------------|-------------|--------------|
| Kingundu     | 2 287         | 21,1%       | 81           |
| Bandi-Kikobo | 3 392         | 31,3%       | 121          |
| Katika 2     | 568           | 5,2%        | 20           |
| Kimwanza     | 632           | 5,8%        | 22           |
| Kimbembo 1   | 2 066         | 19,0%       | 73           |
| Matamapita   | 827           | 7,6%        | 29           |
| Mikambu 1    | 248           | 2,3%        | 9            |
| Yama         | 832           | 7,7%        | 29           |
| <b>Total</b> | <b>10 852</b> | <b>100%</b> | <b>384</b>   |

## 2.4. Collecte des données

### 2.4.1. Enquêtes par questionnaire

Les données quantitatives ont été collectées entre novembre 2025 et mars 2026 à l'aide de questionnaires semi-structurés administrés auprès des membres des communautés étudiées (Annexe 1). Les enquêtes ont été réalisées par deux biologistes préalablement formés aux objectifs de l'étude et aux techniques d'entretien. Les questionnaires comportaient à la fois des questions fermées, destinées aux analyses statistiques, et des questions ouvertes permettant de recueillir des informations complémentaires sur les perceptions locales.

Les informations collectées portaient notamment sur les modalités d'accès aux terres (héritage, mariage, lignage), les droits d'usage, les types de ressources végétales exploitées, leurs usages (alimentaires, médicaux, énergétiques, artisanaux) ainsi que les contraintes d'accès aux ressources. La participation des enquêtés reposait sur un consentement libre et éclairé, conformément aux principes éthiques énoncés dans la Déclaration d'Helsinki (Resnik, 2018).

### 2.4.2. Entretiens semi-directifs

Afin de compléter les données quantitatives, des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès d'acteurs clés de la gouvernance locale, notamment les chefs coutumiers, les chefs de lignage, les aînés et les femmes impliquées dans la gestion des ressources. Ces

entretiens visaient à documenter les règles coutumières, les mécanismes de transmission foncière, les processus de prise de décision ainsi que les perceptions relatives aux inégalités d'accès aux terres et aux ressources végétales. Cette approche a permis d'explorer les dimensions institutionnelles, sociales et culturelles de la gouvernance locale (Kvale & Brinkmann, 2007).

### 2.4.3. Observations de terrain

Des observations directes ont été réalisées tout au long de la période d'étude afin de documenter les pratiques d'exploitation des ressources végétales, les interactions sociales liées à l'accès aux terres et les usages locaux des plantes. Ces observations ont également permis de confronter les déclarations recueillies lors des enquêtes et des entretiens aux pratiques effectivement observées sur le terrain, conformément aux approches développées en écologie politique (Rocheleau et al., 1996).

## 2.5. Analyse des données

### 2.5.1. Analyse qualitative

Les données qualitatives issues des entretiens semi-directifs, des questions ouvertes, des observations de terrain et des échanges informels ont été soumises à une analyse thématique inspirée de l'approche de Braun & Clarke (2006). Cette démarche a comporté trois étapes successives : la transcription des informations recueillies, la lecture exploratoire des verbatims afin d'identifier les thèmes récurrents, puis le codage des données en catégories analytiques relatives aux règles coutumières, aux mécanismes de gouvernance, aux perceptions locales, aux modalités d'accès aux terres et aux ressources végétales ainsi qu'aux dynamiques de genre.

Cette approche a permis de mettre en évidence les représentations, les pratiques et les mécanismes sociaux structurant l'accès aux ressources. Une analyse comparative a ensuite été réalisée afin d'examiner les variations observées entre les villages étudiés et entre les différentes catégories d'enquêtés (genre, âge, statut matrimonial et position sociale). Les données relatives aux ressources végétales ont également été examinées en tenant compte de leurs fréquences de citation, de leurs catégories d'usage, de leur importance socio-économique et des règles coutumières encadrant leur exploitation.

### 2.5.2. Analyse quantitative et statistique

Les données quantitatives ont été analysées à l'aide du logiciel R version 4.6.0 (R Core Team, 2026).

Des statistiques descriptives, notamment les fréquences et les pourcentages, ont été utilisées afin de caractériser les modalités d'accès aux terres et aux ressources végétales ainsi que leurs différents usages.

Les relations entre variables qualitatives ont été évaluées à l'aide du test du khi-carré de Pearson ( $\chi^2$ ) lorsque les conditions d'application étaient satisfaites, c'est-à-dire lorsque au moins 80 % des cellules du tableau de contingence présentaient un effectif théorique supérieur ou égal à 5 (Agresti, 2013). Lorsque ces conditions n'étaient pas remplies, le test exact de Fisher a été appliqué. Le seuil de significativité a été fixé à  $\alpha = 0,05$ .

L'intensité des associations significatives a été estimée à l'aide du coefficient V de Cramer, tandis que l'examen des résidus standardisés a permis d'identifier les modalités contribuant le plus aux différences observées. Ces analyses ont notamment servi à évaluer l'influence du genre, de l'âge et du statut social sur les modalités d'accès aux terres et aux ressources végétales.

### 2.5.3. Triangulation et cadre analytique

Afin de renforcer la validité des résultats, une triangulation méthodologique a été réalisée en confrontant les informations issues des questionnaires, des entretiens semi-directifs, des observations de terrain et de la littérature scientifique. Cette démarche a permis de vérifier la cohérence des données recueillies et de limiter les biais d'interprétation.

L'interprétation des résultats repose sur deux cadres conceptuels complémentaires. D'une part, la théorie de l'accès développée par Ribot & Peluso (2003), selon laquelle l'accès aux ressources dépend de la capacité effective des acteurs à en tirer profit au-delà des seuls droits formels de propriété. D'autre part, les principes de gouvernance des ressources communes proposés par Ostrom (1990), qui mettent en évidence le rôle des institutions locales dans la régulation et la gestion durable des ressources naturelles. La combinaison de ces deux approches a permis d'analyser les interactions entre règles coutumières, acteurs sociaux, dynamiques de genre et modalités d'accès aux ressources végétales.

## 3. Résultats

### 3.1. Gouvernance coutumière des terres et des ressources végétales

Les résultats mettent en évidence l'existence d'un système coutumier structuré encadrant l'accès aux terres et aux ressources végétales au sein des communautés Mbala. La quasi-totalité des enquêtés

reconnaît l'existence de règles coutumières régissant l'usage ces ressources végétales (100 %), ainsi que la présence de sanctions en cas de non-respect (95,43 %), traduisant une forte légitimité sociale du système (figure 2, tableau II).

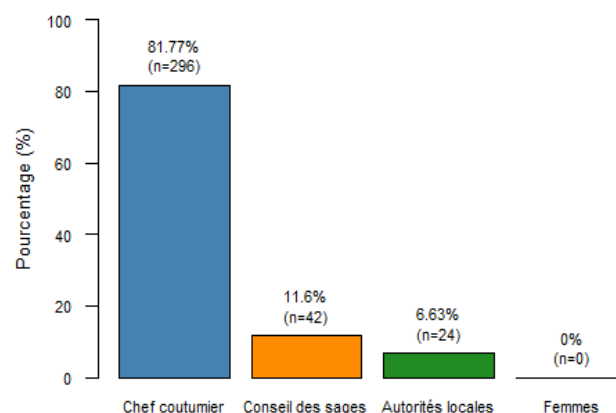


Figure 2. Acteurs de la gouvernance coutumière des ressources végétales

Il ressort que la gouvernance des ressources végétales repose principalement sur des institutions lignagères. Dans 81,77 % des cas, le chef coutumier est identifié comme le garant principal des règles des cas (figure 2), tandis que les chefs de lignage et les aînés jouent un rôle central dans la gestion quotidienne, notamment dans l'attribution des terres (79,01 %) et la transmission des droits fonciers (71,27 %). Enfin, les décisions relatives à l'usage des terres sont majoritairement prises au niveau familial, sous l'autorité du chef de famille (96,69 %).

Tableau II. Typologie des règles coutumières et mécanismes de régulation de l'accès aux ressources naturelles (n = 362).

| Type de règle coutumière                    | Description / exemples de règles                                                                                         | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------|
| Interdictions d'accès et contrôle coutumier | Accès interdit à certaines zones ou ressources sans autorisation du lignage ; interdiction d'exploiter certaines espèces | 229          | 63,26           |
| Normes de protection des espèces végétales  | Interdiction d'abattre certaines espèces (arbres fruitiers, espèces à valeur écologique ou culturelle)                   | 174          | 44,16           |
| Régulation temporelle                       | Accès limité selon les saisons, périodes agricoles ou jours spécifiques (jours interdits, périodes rituelles)            | 107          | 29,56           |
| Normes socioculturelles                     | Interdictions liées aux pratiques culturelles (deuil, rites, tabous, jours sacrés)                                       | 113          | 28,68           |
| Régulation de l'exploitation                | Interdiction ou limitation du charbon de bois, sciage, tronçonneuse, vin de palme                                        | 54           | 13,71           |
| Normes foncières et territoriales           | Interdiction de vendre les terres, respect des limites, accès contrôlé aux terres d'autrui                               | 31           | 7,87            |
| Normes écologiques et agricoles             | Interdiction de brûlis, protection des sources d'eau, conservation des sols                                              | 22           | 5,58            |
| Restrictions sociales (genre et statut)     | Limitations liées au genre, à l'âge ou au statut (femmes, jeunes, étrangers)                                             | 16           | 4,42            |
| Autres mécanismes locaux                    | Autorisations spécifiques, dons coutumiers, obligations communautaires                                                   | 10           | 2,76            |

Note : Les pourcentages sont calculés sur la base des citations. Plusieurs règles pouvant être mentionnées par un même enquêté, la somme des pourcentages peut dépasser 100 %.

Les règles coutumières couvrent plusieurs dimensions, dominées par les interdictions d'accès et les mécanismes de contrôle (63,26 %), suivies des régulations temporelles (29,56 %). Les sanctions sont principalement de nature coutumière (79,56 %), prenant la forme de compensations en nature, tandis que les sanctions administratives et pénales restent marginales.

### 3.2. Système foncier et modes de succession

Le régime foncier observé est largement dominé par une logique collective, où la terre est perçue comme appartenant au clan plutôt qu'aux individus (plus de 98 % des réponses). Cette organisation se traduit par une dissociation entre propriété foncière et droits d'usage, ces derniers étant attribués selon des règles sociales et lignagères, (tableau III).

Tableau III. Bénéficiaires de la transmission foncière selon le genre (n femme = 184, n homme = 178)

| Bénéficiaires                | Femmes     |               | Hommes     |               | Total         |
|------------------------------|------------|---------------|------------|---------------|---------------|
|                              | n = 184    | %             | n = 178    | %             | %             |
| Neveux (lignée maternelle)   | 88         | 47,83         | 122        | 68,54         | 58,01         |
| Enfants directs              | 46         | 25,00         | 26         | 14,61         | 19,89         |
| Femmes (héritières directes) | 28         | 15,22         | 6          | 3,37          | 9,39          |
| Autres catégories            | 22         | 11,96         | 24         | 13,48         | 12,71         |
| <b>Total</b>                 | <b>184</b> | <b>100,00</b> | <b>178</b> | <b>100,00</b> | <b>100,00</b> |

Note : Les pourcentages par colonne sont calculés par rapport au nombre total de répondants dans chaque groupe. Le total (%) correspond à la distribution globale des réponses.

La transmission foncière est majoritairement matrilineaire, 76,24 % des enquêtés déclarant que les

droits fonciers sont transmis par la lignée maternelle. Le mode de transmission le plus fréquemment cité est celui de l'oncle maternel vers le neveu (60,22 %), ce qui souligne le rôle central du lignage dans la reproduction des droits fonciers.

Les neveux issus de la lignée maternelle constituent les principaux bénéficiaires de la transmission foncière (58,01 %), suivis des enfants directs (19,89 %), des femmes héritières directes (9,39 %) et des autres catégories de bénéficiaires (12,71 %) (Tableau 3). L'analyse du test du khi-carré met en évidence une association significative entre le genre des enquêtés et la perception des bénéficiaires de l'héritage foncier ( $\chi^2 = 25,29$  ; ddl = 3 ;  $p < 0,001$ ). L'intensité de cette association est modérée (V de Cramer = 0,264).

L'examen des résidus standardisés montre que les hommes citent significativement plus souvent que prévu les neveux issus de la lignée maternelle comme principaux bénéficiaires de l'héritage (résidu standardisé = 3,99), tandis que les femmes mentionnent davantage les enfants directs (résidu standardisé = 2,48) et les femmes héritières directes (résidu standardisé = 3,86). Aucune différence notable n'est observée pour les autres catégories de bénéficiaires.

### 3.3. Accès à la terre selon le genre

#### 3.3.1. Modalité d'accès des femmes aux terres

L'accès des femmes aux terres est majoritairement conditionné ou indirect, en particulier

dans le cadre du mariage, tandis que les formes d'accès sécurisé restent limitées, notamment en dehors du système matrilineaire (figure 3).

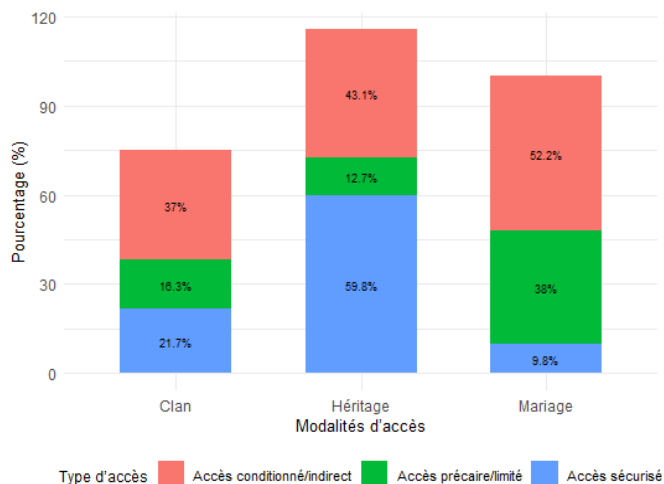


Figure 3. Modalités d'accès des femmes aux terres selon les mécanismes d'héritage, de mariage et d'appartenance au lignage

### 3.3.2. Accès par héritage

Les résultats montrent que l'accès des femmes aux terres par héritage demeure fortement encadré par les structures lignagères traditionnelles (figures 3 et 4). La modalité la plus fréquemment citée est l'héritage indirect, par l'intermédiaire du lignage ou de l'oncle maternel, mentionnée par 43,1 % des enquêtés (n = 156).

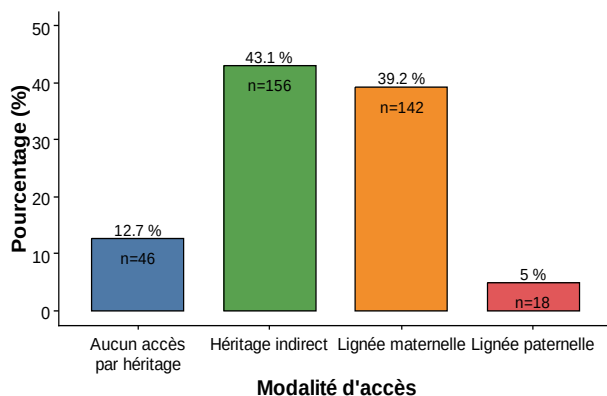


Figure 4. Répartition des modalités d'accès des femmes aux terres par héritage selon les perceptions des enquêtés

La transmission par la lignée maternelle constitue la deuxième modalité la plus importante, représentant 39,2 % des réponses (n = 142). Ce résultat confirme l'importance du principe matrilineaire dans l'organisation foncière des communautés étudiées, bien que celui-ci ne se traduise pas nécessairement par une attribution directe des terres aux femmes. À l'inverse, la transmission par la lignée paternelle demeure marginale (5,0 % ; n = 18), ce qui souligne la

faible place des mécanismes patrilineaires dans les pratiques successorales locales.

L'analyse du test du khi-carré révèle une association hautement significative entre les modalités d'accès aux terres par héritage et le niveau d'implication des femmes dans les activités agricoles ( $\chi^2 = 117,89$  ; ddl = 9 ;  $p < 0,001$ ). L'intensité de cette relation est modérée à relativement forte (V de Cramer = 0,329), indiquant que les modalités d'accès foncier influencent significativement le degré d'implication des femmes dans les activités liées à l'exploitation des terres.

L'examen des résidus standardisés montre que les femmes bénéficiant d'un héritage indirect sont significativement surreprésentées parmi les personnes très impliquées dans les activités agricoles (résidu standardisé = 3,56) et sous-représentées parmi les non impliquées (-3,59). De même, les bénéficiaires de la lignée maternelle sont davantage représentées parmi les femmes moyennement impliquées (1,80) et moins présentes dans la catégorie des non impliquées (-3,13).

À l'inverse, les femmes ne disposant d'aucun accès à l'héritage sont fortement surreprésentées dans les catégories faiblement impliquées (3,86) et non impliquées (4,72), tout en étant nettement sous-représentées parmi les femmes très impliquées (-4,30). Cette tendance est encore plus marquée chez les femmes relevant de la lignée paternelle, qui apparaissent fortement surreprésentées dans la catégorie des non impliquées (7,98).

### 3.3.3. Accès par le mariage

Le mariage constitue une modalité importante d'accès aux terres pour les femmes, mais cet accès est majoritairement conditionné. Plus de la moitié des femmes (52,17 %) déclarent un accès dépendant du mari ou de la belle-famille, tandis que 25,00 % évoquent un accès temporaire. Enfin, l'accès de type permanent reste limité (9,78 %) et une proportion non négligeable (13,04 %) déclare n'avoir aucun accès par le mariage.

Le statut matrimonial influence significativement ces modalités (test de Fisher,  $p < 0,05$ ), avec une surreprésentation de l'absence d'accès chez les femmes célibataires.

### 3.3.4. Accès par le clan

L'accès aux terres par le clan est principalement régulé par le lignage. L'attribution par le chef de lignage constitue la modalité dominante (36,96 %), suivie de l'intervention des aînés (25,00 %) et de l'attribution collective (21,74 %). Toutefois, 16,30 % des femmes déclarent un accès limité.



Par ailleurs, aucune association significative n'est observée entre les modalités d'accès et le village ou l'âge des femmes (test de Fisher,  $p > 0,05$ ), suggérant une homogénéité relative des règles d'accès à l'échelle locale.

### 3.4. Rôles des femmes et pouvoir décisionnel

Les femmes ont un rôle dans les activités relatives aux terres, néanmoins leurs représentativités dans les sphères décisionnelles restent marginales, (figure 5).

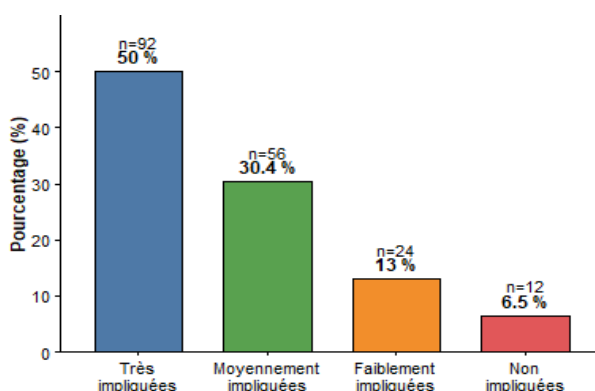


Figure 5. Niveau d'implication des femmes dans les activités agricoles

Les femmes jouent un rôle central dans l'exploitation des terres, avec 80,4 % d'entre elles se déclarant très ou moyennement impliquées dans les activités agricoles (figure 5). Elles participent activement à l'entretien des parcelles (36,96 %), au choix des cultures (28,26 %) et à l'organisation des tâches. Le niveau de participation dans la gestion foncière est donné dans la figure 6.

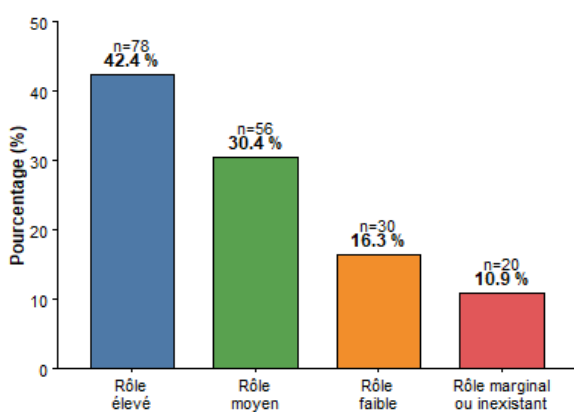


Figure 6. Niveau de participation perçue des femmes dans la gestion foncière

Bien qu'une proportion importante de femmes se perçoive comme ayant un rôle élevé (42,4%) ou moyen (30,4%) dans la gestion foncière, cette participation

reste essentiellement opérationnelle et ne se traduit pas par un pouvoir décisionnel effectif. Les décisions stratégiques relatives à l'attribution et à l'usage des terres sont principalement assurées par les hommes, notamment les chefs de famille et les autorités lignagères.

Le rôle des femmes dans la gestion varie selon le statut matrimonial (test de Fisher,  $p = 0,0002$ ), les femmes mariées et veuves étant plus impliquées dans les décisions que les célibataires.

### 3.5. Règles coutumières et accès effectif aux ressources par genre

Les résultats mettent en évidence un écart entre les règles coutumières et les pratiques effectives d'accès aux terres (figure 7).

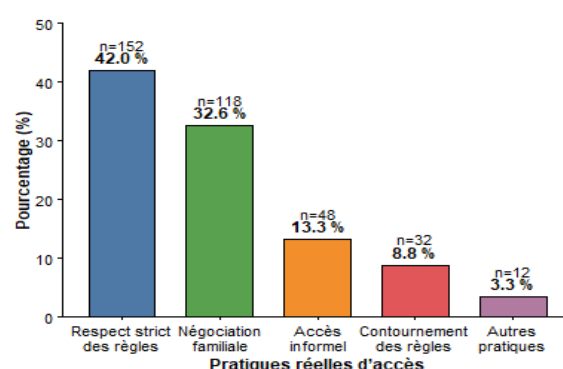


Figure 7. Pratiques réelles d'accès aux terres dans les communautés Mbala

Il ressort que 42 % des enquêtés déclarent un respect strict des règles, une proportion importante mentionne des mécanismes d'ajustement, tels que la négociation familiale (32,6 %), les accès informels (13,3 %) et le contournement des règles (8,8 %). Les types de droits d'usage selon le genre sont donnés dans la figure 8.

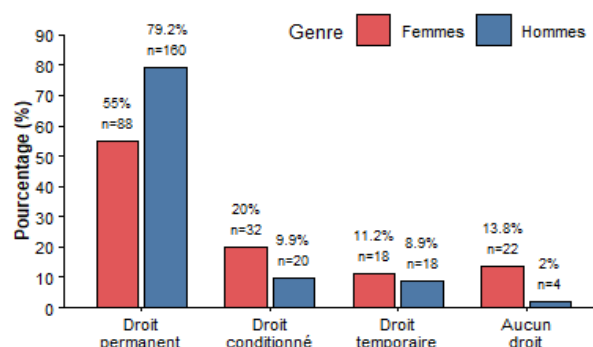


Figure 8. Types de droits d'usage selon le genre

La distribution des droits d'usage foncier varie significativement selon le genre des enquêtés ( $\chi^2 = 31,69$  ; ddl = 3 ;  $p < 0,001$ ), avec une intensité

d'association modérée ( $V$  de Cramer = 0,296). Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à déclarer des droits permanents (79,2 %) que les femmes (55,0 %), tandis que les femmes sont davantage représentées dans les catégories des droits conditionnés (20,0 % contre 9,9 % chez les hommes) et de l'absence de droits (13,8 % contre 2,0 %). Les droits temporaires présentent des proportions relativement proches entre les deux groupes (11,2 % chez les femmes et 8,9 % chez les hommes). L'analyse des résidus standardisés montre une surreprésentation des hommes dans la catégorie des droits permanents (résidu standardisé = 4,92) et une sous-représentation dans les catégories des droits conditionnés (-2,72) et de l'absence de droits (-4,31). À l'inverse, les femmes sont surreprésentées dans les catégories des droits conditionnés (2,72) et de l'absence de droits (4,31), et sous-représentées parmi les détenteurs de droits permanents (-4,92).

### 3.6. Usages des ressources végétales

Regroupés en plusieurs types (figure 9), les essences végétales sont utilitaires pour plusieurs catégories d'usages (figure 10). Ces usages sont centrés sur des parties des plantes (tableau III), et spécifiquement pour les essences à usage médicinales sont orientées dans la prise en charge des maladies (tableau IV).

Il ressort de la figure 9, que la catégorie de ressources végétales la plus exploitées sont principalement alimentaires (32,9 %), suivie énergétiques (26,6 %) et médicinaux (24 %). Ainsi donc, les usages alimentaires dominent également en termes de fonction (36,1 %), suivis des usages domestiques (28,5 %) et médicinaux (23,4 %) (figure 10).

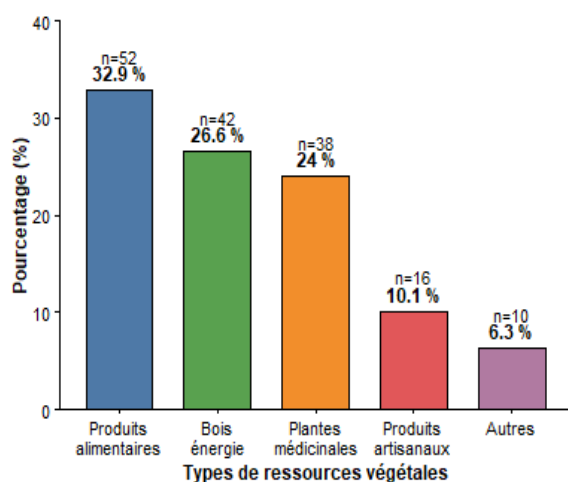


Figure 9. Types de ressources végétales exploitées dans les communautés Mbala étudiées

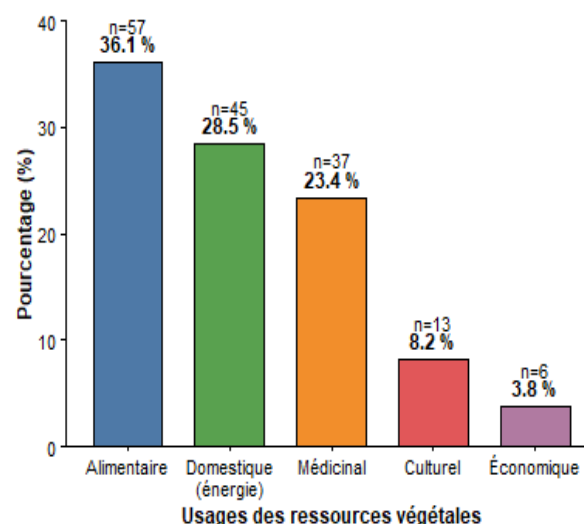


Figure 10. Types d'usages associés dans les communautés Mbala étudiées

Les produits forestiers non ligneux sont dominés par les fruits (35,21 %), les feuilles (19,72 %), les écorces (15,49 %) et les racines (12,68 %), reflétant une diversité d'usages et de fonctions (tableau IV).

Tableau IV. Parties de plantes utilisées comme produits forestiers non ligneux (PFNL) (n = 71)

| Catégorie                     | Sous-type      | Effectif (n) | Pourcentage (%) |
|-------------------------------|----------------|--------------|-----------------|
| Fruits et graines             | Fruits         | 25           | 35,21           |
|                               | Amandes        | 3            | 4,22            |
|                               | Graines        | 3            | 4,22            |
| Feuilles et parties aériennes | Feuilles       | 14           | 19,72           |
|                               | Rameaux        | 1            | 1,41            |
|                               | Plante entière | 1            | 1,41            |
| Écorces et exsudats           | Écorces        | 11           | 15,49           |
|                               | Sève           | 1            | 1,41            |
| Organes souterrains           | Racines        | 9            | 12,68           |
|                               | Tubercules     | 1            | 1,41            |
|                               | Rhizomes       | 1            | 1,41            |
| Autres                        | Stipe          | 1            | 1,41            |
| Total                         |                | 71           | 100,00          |

Notes : Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de citations (n = 71).

Les usages médicinaux concernent principalement les soins courants (58,97 %) et les traitements spécifiques (38,46 %), avec une forte représentation des affections liées au système reproducteur (19,23 %) et digestif (16,67 %) (tableau V).

Tableau V. Catégories de maladies traitées par les plantes médicinales dans les communautés Mbala (n = 78)

| Catégorie de maladies                      | Pathologies associées                                                | Nbr       | %             |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------|---------------|
| Système reproducteur et soins intimes      | Douleurs menstruelles, abortif, post-partum, hygiène intime          | 15        | 19,23         |
| Appareil digestif                          | Gastrite, maux de ventre, amibiase, ascaridiose                      | 13        | 16,67         |
| Système musculo-squelettique               | Douleurs articulaires, musculaires, lombalgie, rhumatisme, fractures | 10        | 12,82         |
| Appareil respiratoire                      | Toux, bronchite                                                      | 8         | 10,26         |
| Maladies infectieuses et parasitaires      | Paludisme, infections bactériennes, fièvre jaune, morsure de serpent | 5         | 6,41          |
| Maladies métaboliques et cardiovasculaires | Hypertension, hypotension, hyperglycémie                             | 5         | 6,41          |
| État général / tonique                     | Faiblesse physique, malnutrition                                     | 5         | 6,41          |
| Affections cutanées                        | Éruptions cutanées                                                   | 3         | 3,85          |
| Système urinaire et rénal                  | Néphropathologies                                                    | 1         | 1,28          |
| Système hépatique                          | Jaunisse                                                             | 1         | 1,28          |
| Système endocrinien                        | Troubles de la thyroïde                                              | 1         | 1,28          |
| Autres (vision, divers)                    | Autres pathologies                                                   | 10        | 12,82         |
| <b>Total</b>                               |                                                                      | <b>78</b> | <b>100,00</b> |

Note : Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de citations (n = 78).

### 3.7. Contraintes d'accès

Les résultats suivant (figure 11) montrent que les restrictions coutumières constituent la principale contrainte d'accès, suivies de la pression foncière et des inégalités de genre.

Les contraintes d'accès aux terres et aux ressources forestières sont dominées par les restrictions coutumières (33,70 %), suivies de la pression foncière (20,7 %) et des inégalités de genre (18,5 %). D'autres contraintes incluent le manque de terres disponibles (12 %) et les conflits (9,8 %).

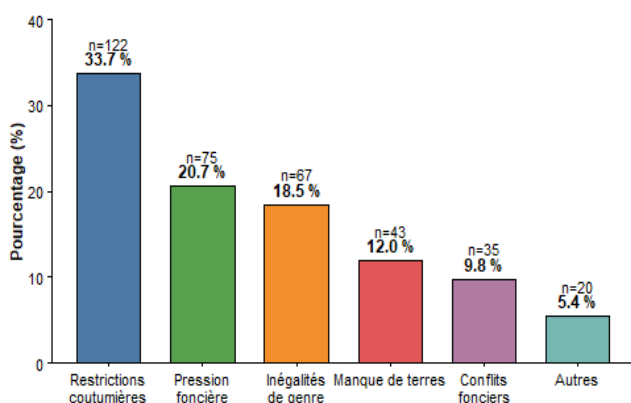


Figure 11. Contraintes d'accès aux ressources naturelles

### 3.8. Facteurs associés à la sécurisation de l'accès foncier

#### 3.8.1. Analyse exploratoire par analyse des correspondances multiples (ACM)

L'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) a été réalisée afin d'explorer les relations entre les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés, les modalités d'héritage, le niveau d'implication agricole, la participation à la gestion foncière et la sécurisation de l'accès aux terres (figure 12).

Tableau VI. Valeurs propres et inertie expliquée par les principaux axes de l'ACM

| Axe         | Valeur propre | Inertie (%) | Inertie cumulée (%) |
|-------------|---------------|-------------|---------------------|
| Dimension 1 | 0,452         | 19,76       | 19,76               |
| Dimension 2 | 0,275         | 12,04       | 31,80               |
| Dimension 3 | 0,187         | 8,19        | 39,99               |
| Dimension 4 | 0,170         | 7,43        | 47,42               |
| Dimension 5 | 0,165         | 7,20        | 54,62               |

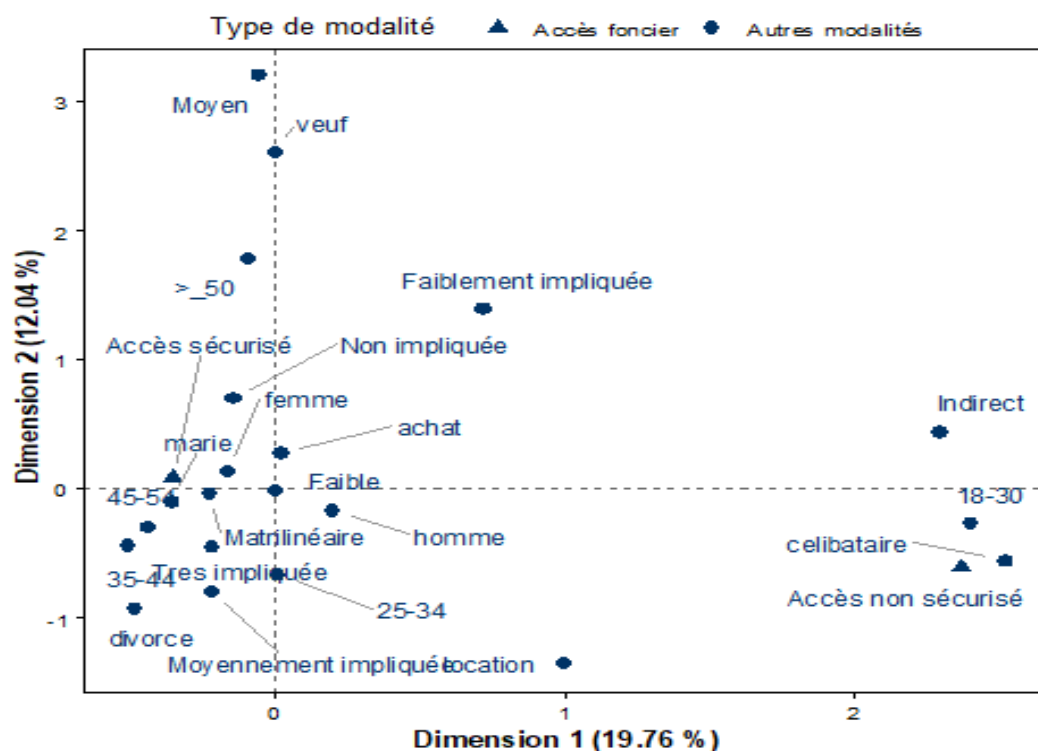


Figure 12. Ordination des modalités socio-économiques et coutumières selon leur association avec la sécurisation de l'accès foncier

Les deux premiers axes factoriels expliquent 31,80 % de l'inertie totale, dont 19,76 % pour la Dimension 1 et 12,04 % pour la Dimension 2.

La Dimension 1 est principalement structurée par les modalités « célibataire », « accès non sécurisé », « 18-30 ans » et « héritage indirect », qui présentent les contributions les plus élevées à cet axe. À l'opposé, les modalités « accès sécurisé », « marié » et « matrilinéaire » occupent des positions négatives sur cette dimension.

La Dimension 2 est principalement définie par les modalités « plus de 50 ans », « faiblement impliquée », « veuf » et « très impliquée », qui contribuent fortement à sa construction. Les modalités associées aux individus âgés de 25 à 34 ans ainsi qu'à l'accès non sécurisé se situent dans la partie négative de cet axe.

La représentation graphique montre que les modalités « accès non sécurisé », « célibataire », « 18-30 ans » et « héritage indirect » sont localisées dans le même secteur du plan factoriel. À l'inverse, les modalités « accès sécurisé », « femme », « marié », « matrilinéaire » et « 45-54 ans » apparaissent relativement proches les unes des autres dans la partie opposée du graphique.

Les valeurs du  $\cos^2$  indiquent que les modalités « célibataire » (0,853), « accès non sécurisé » (0,839), «

accès sécurisé » (0,839), « 18-30 ans » (0,728), « plus de 50 ans » (0,724) et « faiblement impliquée » (0,587) présentent la meilleure qualité de représentation sur le plan factoriel et constituent ainsi les principaux éléments d'interprétation des deux premières dimensions.

### 3.8.2. Validation par régression logistique binaire

En raison des faibles effectifs observés dans certaines modalités, un modèle logistique simplifié a été retenu afin d'éviter les problèmes de séparation quasi complète des données.

Tableau 7. Résultats de la régression logistique binaire des facteurs associés à la sécurisation de l'accès foncier

| Variable          | $\beta$ | OR          | p      |
|-------------------|---------|-------------|--------|
| Sexe (homme)      | -1,016  | 0,36        | 0,033* |
| Héritage maternel | 1,753   | 5,77        | 0,169  |
| Location          | -16,963 | $\approx 0$ | 0,990  |

Note : Significatif au seuil de 5 %.

Une régression logistique binaire a été réalisée afin d'identifier les facteurs associés à la sécurisation de l'accès foncier. Les résultats montrent que le sexe constitue le seul facteur significativement associé à l'accès sécurisé aux terres ( $\beta = -1,016$  ; OR = 0,36 ;  $p = 0,033$ ). Les hommes présentent ainsi des chances plus faibles d'accéder à des droits fonciers sécurisés que les femmes.



À l'inverse, les variables liées au mode de transmission foncière ne présentent pas d'association statistiquement significative avec la sécurisation de l'accès foncier dans le modèle retenu. Bien que l'héritage maternel soit associé à un odds ratio supérieur à 1 (OR = 5,77), son effet demeure non significatif ( $p = 0,169$ ). De même, la modalité « location » ne présente aucun effet statistiquement significatif ( $p = 0,990$ ).

Globalement, les résultats de la régression corroborent les tendances observées dans l'ACM, notamment en ce qui concerne le rôle du genre dans la différenciation des modalités d'accès foncier.

## 4. Discussion

### 4.1. Une gouvernance coutumière structurée et hiérarchisée

Les résultats mettent en évidence l'existence d'un système de gouvernance coutumière fortement structuré, dominé par les autorités traditionnelles, en particulier le chef coutumier et les instances lignagères. L'organisation observée repose sur une forte centralisation des décisions relatives à l'accès et à l'usage des terres ainsi qu'à l'exploitation des ressources végétales. Des observations similaires ont été rapportées dans d'autres contextes ruraux d'Afrique centrale, notamment dans le nord-est de la République démocratique du Congo (Mena, 2025) et dans plusieurs systèmes coutumiers africains étudiés par Schwaiger et al. (2024).

Dans les communautés étudiées, les décisions sont principalement prises par les chefs coutumiers, les chefs de lignage, les chefs de famille ou les conseils d'anciens, composés majoritairement d'hommes. Cette organisation confère à ces acteurs un rôle déterminant dans la gestion des biens communs, notamment les terres et les ressources végétales.

La prédominance des règles d'interdiction et de contrôle (63,26 %) traduit l'importance de la régulation sociale dans la gestion des ressources. Ce résultat s'inscrit dans la logique des systèmes de gouvernance des ressources communes décrits par Ostrom (1990), où les règles locales, reconnues et acceptées par la communauté, constituent le principal mécanisme de contrôle des usages. Il rejoint également les analyses de Platteau (2000), selon lesquelles les systèmes coutumiers africains reposent largement sur des mécanismes sociaux de régulation et de contrôle collectif.

### 4.2. Matrilinearité et contrôle masculin des ressources : un paradoxe persistant

Bien que le système foncier observé soit majoritairement matrilineaire (76,24 %), les résultats montrent que les femmes bénéficient rarement de droits fonciers directs, celles-ci ne représentant que 9,39 % des bénéficiaires de l'héritage. À l'inverse, les neveux issus de la lignée maternelle constituent les principaux héritiers (58,01 %).

Ces résultats suggèrent que la matrilinearité ne se traduit pas nécessairement par un accès privilégié des femmes à la terre. Elle semble avant tout assurer la continuité du patrimoine au sein du lignage maternel. Ce mode de transmission, souvent qualifié d'héritage avunculaire, a déjà été décrit dans plusieurs sociétés africaines où les biens sont transmis de l'oncle maternel au neveu afin de garantir leur maintien dans le groupe de parenté (Holden et al., 2003).

Le contraste entre transmission matrilineaire et contrôle masculin des ressources a été largement documenté dans la littérature (Lastarria-Cornhiel, 1997 ; Peters, 2004). Les résultats obtenus dans les communautés Mbala s'inscrivent dans cette dynamique. Des situations comparables ont notamment été observées au Ghana, au Malawi et dans certaines régions du Mozambique, où la transmission des terres par la lignée maternelle coexiste avec une gestion largement contrôlée par les hommes (Doss et al., 2021 ; Elias et al., 2021).

Les femmes accèdent principalement à la terre par des mécanismes indirects liés à l'héritage (43,1 %), au mariage (52,17 %) ou à l'appartenance lignagère (36,96 %). Le mariage constitue ainsi une voie d'accès importante, mais souvent précaire. En effet, 25 % des enquêtés mentionnent un accès temporaire et 16,30 % un accès limité. Cette situation traduit une dépendance vis-à-vis des relations familiales et matrimoniales plutôt qu'une reconnaissance directe des droits fonciers. Des observations comparables ont été rapportées par Doss et al. (2015), qui montrent que les droits fonciers des femmes demeurent fréquemment conditionnés par leur statut familial ou matrimonial.

Les analyses montrent également que les formes d'accès aux terres diffèrent selon le genre. Les hommes sont davantage associés à des droits d'usage permanents, tandis que les femmes sont plus fréquemment liées à des formes d'accès conditionnées, temporaires ou dépendantes des relations familiales. Cette situation suggère que les inégalités ne concernent

pas uniquement la transmission foncière, mais également le degré de sécurité associé aux droits détenus. Elle confirme que la reconnaissance coutumière des droits peut varier selon le statut social des individus et leur position au sein des structures familiales et lignagères.

Ces résultats corroborent également la théorie de l'accès développée par [Ribot & Peluso \(2003\)](#), selon laquelle la capacité à bénéficier d'une ressource ne dépend pas uniquement des droits formels de propriété, mais également des relations sociales, des institutions et des rapports de pouvoir qui structurent l'accès aux ressources.

#### **4.3. Participation productive et faible pouvoir décisionnel des femmes**

L'un des principaux enseignements de cette étude réside dans le décalage observé entre la forte participation des femmes aux activités agricoles et leur faible implication dans les processus décisionnels. Plus de 80 % des femmes interrogées déclarent être très ou moyennement impliquées dans les activités liées à l'exploitation des terres, alors que les décisions stratégiques relatives à leur attribution et à leur gestion demeurent largement contrôlées par les hommes.

Cette dissociation entre contribution productive et pouvoir décisionnel a déjà été mise en évidence dans plusieurs travaux consacrés à la gouvernance des ressources naturelles ([Agarwal, 2001](#) ; [Meinzen-Dick et al., 2014](#)). Ces auteurs montrent que les femmes participent souvent de manière importante aux activités de production sans pour autant disposer d'une influence équivalente dans les instances de décision.

Les résultats obtenus suggèrent que cette situation persiste même dans un contexte de transmission matrilineaire. Bien que de nombreuses femmes se perçoivent comme ayant un rôle important dans la gestion foncière, leur capacité réelle à influencer les décisions demeure limitée. Cette situation témoigne de l'existence d'inégalités structurelles dans l'accès au pouvoir et dans le contrôle des ressources.

Selon la [FAO \(2023\)](#), une telle asymétrie peut réduire l'efficacité des systèmes de gestion des ressources naturelles en limitant la prise en compte des besoins et des connaissances d'une partie importante des utilisateurs des ressources. Elle peut également freiner l'autonomisation économique des femmes et limiter leur capacité d'investissement dans les activités productives, pourtant reconnues comme essentielles au développement rural durable ([FAO, 2023](#) ; [Doss et al., 2021](#)).

Les analyses multivariées réalisées dans le cadre de cette étude confirment également l'importance du genre dans la structuration de l'accès aux ressources foncières. L'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) a mis en évidence une association entre les modalités « accès sécurisé », « femme », « marié », « matrilineaire » et « 45–54 ans », tandis que les modalités « accès non sécurisé », « célibataire », « 18–30 ans » et « héritage indirect » se regroupent dans une même zone du plan factoriel. Ces résultats suggèrent l'existence de profils sociaux différenciés en matière de sécurisation de l'accès foncier.

La régression logistique binaire confirme partiellement cette tendance en identifiant le sexe comme le seul facteur significativement associé à l'accès sécurisé aux terres. Les hommes présentent une probabilité significativement plus faible de bénéficier d'un accès foncier sécurisé que les femmes. En revanche, le mode de transmission foncière ne présente pas d'effet statistiquement significatif dans le modèle retenu. Cette absence de significativité suggère que la sécurisation de l'accès foncier ne dépend pas uniquement des règles de transmission de la terre, mais résulte également de l'interaction entre plusieurs facteurs sociaux, familiaux et institutionnels.

Ces observations rejoignent les travaux de [Doss & Meinzen-Dick \(2020\)](#), qui montrent que la sécurité foncière est influencée non seulement par les droits légalement reconnus, mais également par les normes sociales, les rapports de pouvoir et les arrangements institutionnels qui déterminent la capacité réelle des individus à exercer ces droits. Elles corroborent également les conclusions de [Doss et al. \(2015\)](#), selon lesquelles les inégalités de genre dans l'accès et le contrôle des terres persistent dans de nombreux contextes africains malgré l'existence de systèmes coutumiers susceptibles, en théorie, de favoriser les femmes.

Ces observations rejoignent également les analyses d'[Agarwal \(1994\)](#), selon lesquelles l'accès effectif des femmes à la terre demeure souvent limité par les normes sociales et les rapports de pouvoir, même dans les sociétés où les règles de filiation semblent leur être favorables. Ainsi, la forte participation des femmes aux activités agricoles ne s'accompagne pas nécessairement d'un renforcement de leur pouvoir décisionnel ni d'une sécurisation équivalente de leurs droits fonciers.

Dans le contexte étudié, ces résultats renforcent l'idée que la matrilinearité constitue davantage un mécanisme de transmission du patrimoine au sein du

lignage qu'un dispositif garantissant automatiquement l'équité dans l'accès aux ressources. Ils mettent en évidence la persistance de rapports de pouvoir qui continuent d'influencer les modalités d'accès, de contrôle et de sécurisation des ressources foncières.

#### **4.4. Écart entre normes coutumières et pratiques effectives d'accès**

Les résultats mettent également en évidence un décalage entre les règles coutumières formelles et les pratiques réelles d'accès aux terres et aux ressources végétales. La présence de mécanismes de négociation familiale, d'arrangements informels et de contournement partiel des règles montre que les normes coutumières ne sont pas appliquées de manière rigide. Elles sont continuellement ajustées en fonction des besoins de subsistance, de la pression foncière et des rapports sociaux locaux. Cette situation rejoint les analyses de [Berry \(1993\)](#) et de [Lund \(2008\)](#), selon lesquelles les droits fonciers en Afrique sont souvent négociés et renégociés au sein des relations sociales. Cette flexibilité peut faciliter l'adaptation des communautés, mais elle peut aussi produire de l'incertitude pour les groupes socialement moins puissants, notamment les femmes, les jeunes et les personnes sans position lignagère forte.

#### **4.5. Ressources végétales, moyens de subsistance et vulnérabilité locale**

Les ressources végétales occupent une place centrale dans les moyens de subsistance des communautés étudiées, notamment à travers les usages alimentaires, énergétiques et médicaux. Cette dépendance confirme le rôle des PFNL comme ressources de sécurité alimentaire, de santé primaire et de résilience économique des ménages ruraux. Ces observations rejoignent les travaux de [Shackleton et al. \(2011\)](#), de [Sunderland et al. \(2013\)](#), ainsi que les rapports récents de l'[IPBES \(2022\)](#) et de la [FAO \(2023\)](#). Toutefois, les contraintes d'accès, la pression foncière et les inégalités de genre peuvent fragiliser cette fonction de soutien. Lorsque l'accès aux ressources devient plus restreint ou plus inégal, les ménages les plus dépendants peuvent voir leur sécurité alimentaire, leur autonomie économique et leur capacité d'adaptation fortement réduites.

#### **4.6. Implications pour la conservation de la biodiversité et la gouvernance durable**

Les résultats suggèrent que les règles coutumières contribuent encore à la régulation de l'exploitation des ressources végétales au sein des communautés Mbala.

Les interdictions portant sur certaines espèces, les restrictions d'accès à certaines zones et les mécanismes de sanction constituent des formes locales de gouvernance susceptibles de limiter les pressions exercées sur les ressources naturelles.

Ces observations rejoignent les conclusions de l'[IPBES \(2022\)](#), qui reconnaît l'importance des institutions locales et des savoirs autochtones dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des espèces sauvages. Dans de nombreux contextes africains, les systèmes coutumiers jouent un rôle complémentaire aux dispositifs étatiques en assurant le contrôle local des usages et en favorisant le respect des normes collectives ([Alden Wily, 2021](#) ; [Schure et al., 2022](#)).

Cependant, la capacité de ces mécanismes à garantir durablement la conservation reste dépendante de leur adaptation aux transformations sociales actuelles. L'augmentation de la pression foncière, l'intensification des prélèvements et l'évolution des modes de consommation peuvent réduire progressivement l'efficacité des dispositifs traditionnels de contrôle. Cette situation souligne la nécessité de renforcer les synergies entre institutions coutumières et politiques publiques de gestion des ressources naturelles.

Les résultats mettent également en évidence la faible participation des femmes aux processus décisionnels malgré leur forte implication dans l'exploitation des ressources végétales. Or, plusieurs études montrent que l'intégration effective des femmes dans les structures de gouvernance améliore souvent la gestion collective des ressources naturelles, favorise l'adoption de pratiques durables et renforce la résilience des communautés rurales ([Agarwal, 2009](#) ; [FAO, 2023](#)).

Dans cette perspective, une gouvernance plus inclusive pourrait contribuer simultanément à la réduction des inégalités sociales, à l'amélioration de la gestion des ressources végétales et au renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques locaux.

#### **4.7. Implications politiques et institutionnelles**

Les résultats obtenus soulignent l'importance de développer des mécanismes de gouvernance capables d'articuler les institutions coutumières avec les politiques publiques relatives à la gestion des ressources naturelles. Les autorités coutumières demeurent des acteurs centraux dans l'organisation de l'accès aux terres et aux ressources végétales.

Toutefois, la persistance d'inégalités dans l'accès et la participation aux décisions montre la nécessité de promouvoir des dispositifs plus inclusifs.

Dans cette perspective, le renforcement de la participation des femmes aux instances locales de décision apparaît comme une priorité. Une meilleure reconnaissance de leurs droits d'usage et de leur rôle dans la gestion des ressources pourrait contribuer à réduire les inégalités observées tout en renforçant l'efficacité des mécanismes locaux de gouvernance. Cette orientation rejoint les recommandations formulées par la [FAO \(2023\)](#), qui souligne que l'amélioration de l'égalité de genre constitue un levier important pour renforcer la sécurité alimentaire, la durabilité environnementale et le développement rural.

Par ailleurs, les résultats suggèrent que les politiques de gestion durable des ressources gagneraient à mieux intégrer les institutions coutumières dans les dispositifs de gouvernance territoriale. Une telle approche permettrait de valoriser les mécanismes locaux de régulation tout en favorisant une plus grande équité dans l'accès aux ressources. Elle pourrait également contribuer à réduire les conflits fonciers, à renforcer la sécurité des droits d'usage et à améliorer la résilience des communautés rurales face aux changements socio-économiques et environnementaux.

#### **4.8. Limites de l'étude**

Cette étude présente certaines limites qui doivent être prises en compte dans l'interprétation des résultats. Premièrement, son caractère transversal ne permet pas d'appréhender l'évolution temporelle des mécanismes de gouvernance et d'accès aux ressources. Deuxièmement, une partie des informations repose sur les déclarations des enquêtés, lesquelles peuvent être influencées par des biais de perception ou de désirabilité sociale. Enfin, bien que les huit villages étudiés offrent une diversité de situations locales, les résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble des communautés Mbala ni à tous les systèmes matrilineaires de la République démocratique du Congo. Des études comparatives menées dans d'autres contextes socioculturels permettraient de mieux apprécier la variabilité des mécanismes observés et leur influence sur la gouvernance des ressources végétales.

## **5. Conclusion**

Cette étude a permis d'analyser les mécanismes de gouvernance coutumière et les modalités d'accès aux ressources végétales au sein des communautés Mbala du territoire de Masi-Manimba. Les résultats

montrent que l'accès aux terres et aux ressources est largement structuré par les institutions lignagères et les normes coutumières, qui continuent de jouer un rôle central dans l'organisation sociale locale.

Malgré la prédominance d'un système foncier matrilineaire, les femmes disposent rarement de droits fonciers directs et demeurent principalement associées à des formes d'accès indirectes ou conditionnées. Cette situation met en évidence un décalage entre les principes de transmission lignagère et la répartition effective du pouvoir décisionnel. Les résultats révèlent également que les pratiques réelles d'accès reposent sur des mécanismes de négociation et d'adaptation qui traduisent l'évolution des systèmes coutumiers face aux transformations socio-économiques et à la pression foncière croissante.

L'étude confirme par ailleurs l'importance des ressources végétales dans les moyens de subsistance des populations locales, notamment pour l'alimentation, l'énergie domestique et la médecine traditionnelle. Ces ressources constituent un élément essentiel de la sécurité alimentaire et du bien-être des ménages, tout en représentant un enjeu majeur pour la durabilité des systèmes socio-écologiques locaux.

Sur le plan opérationnel, plusieurs actions méritent d'être envisagées : (i) renforcer la participation effective des femmes dans les instances coutumières et les mécanismes locaux de prise de décision ; (ii) promouvoir des cadres locaux de concertation associant autorités coutumières, organisations communautaires et services techniques de l'État ; (iii) développer des programmes de sensibilisation sur les droits fonciers et l'équité d'accès aux ressources ; (iv) encourager des pratiques durables de prélèvement des produits forestiers non ligneux, en particulier pour les espèces exploitées pour leurs écorces et leurs racines ; et (v) intégrer les savoirs locaux dans les stratégies de conservation et de gestion durable des ressources naturelles.

Au-delà du cas des communautés Mbala, cette étude souligne l'intérêt d'approches intégrées prenant simultanément en compte les dimensions institutionnelles, sociales, économiques et écologiques de l'accès aux ressources. De futures recherches pourraient approfondir l'évolution des systèmes coutumiers face aux changements démographiques et fonciers, ainsi que les effets des politiques publiques sur les dynamiques locales de gouvernance et d'équité d'accès aux ressources naturelles.

## Remerciements

Les auteurs remercient les Sœurs Passionistes de Saint Paul de la Croix de Masi-Manimba pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité et les facilités accordées durant les campagnes de collecte des données sur le terrain.

## Financement

Cette recherche a bénéficié principalement du soutien financier du Congo Basin Science Initiative (CBSI). Des contributions complémentaires ont également été mobilisées à travers les ressources propres des auteurs afin de couvrir certaines activités de terrain et de traitement des données.

## Conflit d'Intérêt

Les auteurs déclarent ne présenter aucun conflit d'intérêts susceptible d'avoir influencé la conduite de l'étude, l'analyse des résultats ou l'interprétation des données.

## Considérations éthiques

Les enquêtes ont été réalisées après obtention de l'accord des autorités administratives et coutumières locales. Tous les participants ont été informés des objectifs de l'étude et ont donné leur consentement libre et éclairé avant leur participation. Selon les dispositions institutionnelles applicables au moment de l'étude, aucun avis formel d'un comité d'éthique n'était requis pour cette enquête non interventionnelle. L'anonymat des répondants et la confidentialité des informations recueillies ont été garantis tout au long de la recherche. Aucune espèce végétale protégée n'a été prélevée dans le cadre de cette étude.

## Contribution des auteurs

I.M.-F. : Conceptualisation de l'étude, collecte des données sur le terrain, traitement et analyse des données, rédaction de la première version du manuscrit.

D.M. : Appui à la collecte des données, interprétation des entretiens auprès des populations locales s'exprimant exclusivement en kimbala et assistance à l'identification des espèces sur le terrain.

A.B. : Révision critique du manuscrit, validation scientifique des résultats et contribution à l'interprétation des données.

F.L. : Encadrement scientifique, structuration conceptuelle de l'étude et révision approfondie du manuscrit.

D.M. : Élaboration du plan d'échantillonnage, identification botanique des espèces végétales et validation taxonomique.

P.M. : Supervision générale de la recherche, conception méthodologique, analyses statistiques et révision finale du manuscrit.

Tous les auteurs ont participé à l'interprétation des résultats, ont relu et approuvé la version finale du manuscrit, et acceptent d'en assumer la responsabilité scientifique.

## ORCID des Auteurs

Mundabi-Fal I. : <https://orcid.org/0009-0004-4217-0398>;

Mungunza D. : <https://orcid.org/0009-0005-2732-8748>;

Bokulu A. : <https://orcid.org/0009-0007-7705-4460>;

Lukoki F. : <https://orcid.org/0000-0002-1233-9699>;

Masens Bonifasse : <https://orcid.org/0009-0009-6390-836X>;

Menga P.M. : <https://orcid.org/0009-0000-5565-566X>.

## Références bibliographiques

- Agarwal, B. (2001). Participatory exclusions, community forestry, and gender: An analysis for South Asia and a conceptual framework. *World Development*, 29(10), 1623–1648. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(01\)00066-3](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(01)00066-3)
- Agarwal, B. (2009). Gender and forest conservation: The impact of women's participation in community forest governance. *Ecological Economics*, 68(11), 2785–2799. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2009.04.025>
- Agarwal, B. (2018). Gender equality, food security and the sustainable development goals. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 34, 26–32. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2018.07.002>
- Agresti, A. (2007). *An introduction to categorical data analysis* (2nd ed.). John Wiley & Sons. <https://doi.org/10.1002/0470114754>
- Agresti, A. (2013). *Categorical data analysis* (3rd ed.). Wiley.
- Alden Wily, L. (2021). *Customary land tenure in the modern world*. Rights and Resources Initiative. <https://hdl.handle.net/10535/7713>
- Balasha, A. M., Fyama, J. N. M., Lenge, E. K., Malaisse, F., et al. (2024). Women farmers' access to marshlands for agricultural food production in the Democratic Republic of Congo. *Social Sciences & Humanities Open*, 10, 101065. <https://doi.org/10.1016/j.ssaho.2024.101065>



- Braun, V., & Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77–101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp0630a>
- Carmona, R., Reed, G., Ford, J., et al. (2024). Indigenous Peoples' rights in national climate governance: An analysis of Nationally Determined Contributions (NDCs). *Ambio*, 53, 138–155. <https://doi.org/10.1007/s13280-023-01922-4>
- Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement. (2023). Kwilu. [https://caid.cd?page\\_id=12038](https://caid.cd?page_id=12038)
- Cotula, L. (2007). *Changes in "customary" land tenure systems in Africa*. International Institute for Environment and Development. <https://www.iied.org/12537iied>
- Doss, C., Kovarik, C., Peterman, A., Quisumbing, A. R., & van den Bold, M. (2015). Gender inequalities in ownership and control of land in Africa: Myth and reality. *Agricultural Economics*, 46(3), 403–434. <https://doi.org/10.1111/agec.12171>
- Doss, C., & Meinzen-Dick, R. (2020). Land tenure security for women: A conceptual framework. *Land Use Policy*, 99, 105080. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2020.105080>
- Doss, C. R., & Mika, H. (2025). Institutions and the gender land gap: A comparative analysis. *Journal of Agrarian Change*. Advance online publication. <https://doi.org/10.1111/joac.70029>
- Elias, M., Joshi, D., & Meinzen-Dick, R. (2021). Restoration for whom, by whom? A feminist political ecology of restoration. *Ecological Restoration*, 39(1–2), 3–15. <https://doi.org/10.3368/er.39.1-2.3>
- Etikan, I., Musa, S. A., & Alkassim, R. S. (2016). Comparison of convenience sampling and purposive sampling. *American Journal of Theoretical and Applied Statistics*, 5(1), 1–4. <https://doi.org/10.11648/j.ajtas.20160501.11>
- Food and Agriculture Organization of the United Nations. (2023). Gender inequalities in resources in agrifood systems. In *The status of women in agrifood systems* (Chap. 2). <https://doi.org/10.4060/cc5343en>
- Holden, C. J., Sear, R., & Mace, R. (2003). Matriliney as daughter-biased investment. *Evolution and Human Behavior*, 24(2), 99–112. [https://doi.org/10.1016/S1090-5138\(02\)00122-8](https://doi.org/10.1016/S1090-5138(02)00122-8)
- Ingram, J., Bellotti, W., Brklacich, M., et al. (2023). Further concepts and approaches for enhancing food system resilience. *Nature Food*, 4(11), 955–957. <https://doi.org/10.1038/s43016-023-00762-5>
- Ingram, V., Ndoye, O., Iponga, D. M., Tieguhong, J. C., & Nasi, R. (2012). Non-timber forest products: Contribution to national economy and strategies for sustainable management. In C. de Wasseige et al. (Eds.), *The forests of the Congo Basin: State of the forest 2010* (pp. 137–154). Publications Office of the European Union. <https://doi.org/10.2788/47210>
- Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. (2022). *Summary for policymakers of the thematic assessment report on the sustainable use of wild species of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (J.-M. Fromentin, M. R. Emery, J. Donaldson, M. C. Danner, A. Hallosserie, D. Kieling, G. Balachander, E. S. Barron, R. P. Chaudhary, M. Gasalla, M. Halmy, C. Hicks, M. S. Park, B. Parlee, J. Rice, T. Ticktin, & D. Tittensor, Eds.). IPBES Secretariat. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6425599>
- Kvale, S., & Brinkmann, S. (2007). *Doing interviews*. SAGE. [https://books.google.cd/books/about/Doing\\_Interviews.html?id=df1QDwAAQBAJ](https://books.google.cd/books/about/Doing_Interviews.html?id=df1QDwAAQBAJ)
- Lastarria-Cornhiel, S. (1997). Impact of privatization on gender and property rights in Africa. *World Development*, 25(8), 1317–1333. [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(97\)00030-2](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(97)00030-2)
- Lorenz, M., Breuer, H., Thaler, T., Schneider, J., & Schlegelmilch, B. B. (2026). Purposeful case selection and saturation in qualitative research: A review and considerations of harmony and discord. *Review of Managerial Science*, 20, 579–615. <https://doi.org/10.1007/s11846-025-00881-2>
- Majdina, N. I., Pratikno, B., & Tripena, A. (2024). Determination of sample size using Bernoulli and Slovin's formula: Concept and application. *Journal of Mathematics and Its Applications*, 16(1). <https://doi.org/10.20884/1.jmp.2024.16.1.11230>
- Meinzen-Dick, R., Kovarik, C., & Quisumbing, A. R. (2014). Gender and sustainability. *Annual Review of Environment and Resources*, 39, 29–55. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-101813-013240>
- Mena Sebu, B. (2025). "A tale of two chiefs": How Congolese chiefs use custom, ethnicity, development, law and the state to overcome imposed structures. *Afrika Focus*, 38(2), 370–395. <https://doi.org/10.1163/2031356X-20250206>
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511807763>
- Peters, P. E. (2004). Inequality and social conflict over land in Africa. *Journal of Agrarian Change*, 4(3), 269–314. <https://doi.org/10.1111/j.1471-0366.2004.00080.x>
- Platteau, J.-P. (2000). *Institutions, social norms and economic development*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203357606>
- Resnik, D. B. (2018). *The ethics of research with human subjects: Protecting people, advancing science, promoting trust*. Springer. <https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-031-82757-0>

- 
- Ribot, J. C., & Peluso, N. L. (2003). A theory of access. *Rural Sociology*, 68(2), 153–181. <https://doi.org/10.1111/j.1549-0831.2003.tb00133.x>
- Schwaiger, J., Tas Kronenburg, Z. M., Auch, A., Bosker, T., & Ehrhardt, D. (2024). Customary authorities and environmental governance in Africa: A systematic review. *Society & Natural Resources*, 37(8), 1199–1217. <https://doi.org/10.1080/08941920.2024.2338781>
- Shackleton, C. M., & de Vos, A. (2022). How many people globally actually use non-timber forest products? *Forest Policy and Economics*, 135, 102659. <https://doi.org/10.1016/j.forpol.2021.102659>
- Shackleton, S., Delang, C. O., & Angelsen, A. (2011). From subsistence to safety nets and cash income: Exploring the diverse values of non-timber forest products for livelihoods and poverty alleviation. In S. Shackleton, C. Shackleton, & P. Shanley (Eds.), *Non-timber forest products in the global context* (Tropical Forestry, Vol. 7). Springer. [https://doi.org/10.1007/978-3-642-17983-9\\_3](https://doi.org/10.1007/978-3-642-17983-9_3)
- Sunderland, T., Achdiawan, R., Angelsen, A., Babigumira, R., Ickowitz, A., Paumgarten, F., & Shively, G. (2014). Challenging perceptions about men, women, and forest product use: A global comparative study. *World Development*, 64, S56–S66. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.03.003>
- Termote, C., Bwama Meyi, M., Dhed'a Djailo, B., et al. (2012). A biodiverse rich environment does not contribute to a better diet. *PLoS ONE*, 7(1), e30533. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0030533>